

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 février 2022.

L'agrivoltaïsme, nouveau pilier de la stratégie solaire française

Lors de la présentation de la stratégie Energie 2050 pour la France à Belfort le 10 février 2022, le Président de la République a inscrit l'agrivoltaïsme dans la stratégie solaire française. Une belle consécration qui appelle néanmoins France Agrivoltaïsme à la vigilance sur la définition et le cadre qui vont prochainement être posés par le gouvernement pour cette filière en plein essor.

L'agrivoltaïsme reconnue filière à part entière

La désignation, par le Président de la République, de l'agrivoltaïsme comme l'un des piliers de la stratégie solaire française, est une avancée majeure pour cette filière naissante qui trouve ainsi toute sa place aux côtés des projets photovoltaïques au sol et sur toitures pour atteindre l'objectif de 100 GW solaires d'ici 2050.

« La place donnée à l'agrivoltaïsme dans la stratégie énergétique française 2050 présentée par le Président de la République est une consécration dont France Agrivoltaïsme se félicite puisqu'elle hisse l'agrivoltaïsme au statut de filière à part entière. Cette première étape doit maintenant être confirmée par des adaptations réglementaires et législatives qui garantissent le développement d'une filière équitable, responsable et durable ». Antoine NOGIER, Président de France Agrivoltaïsme

Un besoin urgent de cadre

L'agrivoltaïsme fait aujourd'hui l'objet d'interprétations très diverses. Selon France Agrivoltaïsme, tout projet photovoltaïque qui se développe sur des terres agricoles n'est pas nécessairement de l'agrivoltaïsme ; une vision convergente avec celle l'ADEME et de la Plateforme Verte. Il apparaît donc indispensable et urgent de poser une définition et un cadre qui garantiront prioritairement la protection de la production agricole, en synergie avec la production photovoltaïque. C'est tout le sens du mot agrivoltaïsme.

Simplification, oui, mais pas déréglementation

La « levée de toutes les barrières réglementaires si les projets photovoltaïques sont acceptés localement » annoncée par le Président de la République doit avant tout être une clarification, et non une déréglementation. Il nous apparaît en effet nécessaire de poser des règles d'instruction claires pour tous ces projets et qu'elles soient communes à l'ensemble des territoires. C'est la seule voie capable de construire, sur le long terme, une filière à la fois équitable, responsable et acceptable par l'ensemble des parties prenantes.

Contact presse : **Stéphanie-Anne PINET**

Déléguée Générale de **France Agrivoltaïsme**

Association de défense et de promotion de l'agrivoltaïsme et de tous les acteurs de la filière

06 25 75 68 40 stephanie-anne.pinet@france-agrivoltaïsme.org